Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déplacement du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud en Bosnie-Herzégovine

Le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud se rendra du vendredi 19 au lundi 22 novembre prochain en Bosnie, accompagné par quelques collaborateurs. Comme il l'avait annoncé en septembre, il entend constater sur place la mise en oeuvre des programmes cantonaux d'aide au retour.

Afin de faciliter le retour dans leur pays d'origine des requérants ayant reçu une réponse négative de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) dans le cadre de la circulaire Metzler, le Canton de Vaud a mis sur pied avec des partenaires des programmes d'aide au retour dans différents pays, notamment en Bosnie-Herzégovine. Outre une aide en argent, les personnes concernées peuvent obtenir le financement d'un projet adapté à leur situation auprès du Conseil en vue du retour. Aujourd'hui, une quarantaine de personnes sont formellement inscrites à un programme d'aide au retour.

Lors de ce bref voyage, le chef er du Département des institutions et relations extérieures souhaite se rendre compte personnellement des conditions de mise en oeuvre de ces programmes, en vue, le cas échéant, de les ajuster. Dans ce but, il rencontrera sur place différents partenaires impliqués dans leur réalisation, ainsi que des personnes qui en ont bénéficié.

L'objectif de ce voyage n'est pas d'évaluer le caractère licite, exigible ou possible des retours. Ces éléments sont en effet exclusivement de la compétence fédérale. Pour rappel, le Canton s'est engagé à appliquer les décisions fédérales en matière d'asile, qui ont permis à plus de 700 requérants d'obtenir une autorisation de séjour, alors que pour 500 requérants environ, les phases de renvoi sont en cours d'exécution, après une dernière vérification.

Pour répondre à la forte attente de la presse, les dates du voyage de M. Mermoud sont

communiquées. Mais, afin d'effectuer ce déplacement dans la discrétion, en particulier par égard aux habitants de ces régions, le Conseiller d'Etat entend ne pas être accompagné de représentants des médias. A son retour, il partagera ses observations avec les membres du Conseil d'Etat puis conviera la presse les jours suivants pour l'informer sur son déplacement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2004

DIRE